

# TOUS HD

À LA TNT HAUTE DÉFINITION

LE 5 AVRIL 2016



**Conférence de presse**  
**3 décembre 2015**

**Campagne nationale d'information**  
**sur le passage à la TNT Haute Définition**

**Contacts presse :**

Franca Vissière

[franca.vissiere@anfr.fr](mailto:franca.vissiere@anfr.fr)

06 09 48 79 43

# SOMMAIRE

1. Les enjeux du passage à la TNT HD
  - a. Moderniser la télévision numérique terrestre (TNT)
  - b. Dégager des fréquences pour faire face à l'augmentation du trafic mobile
2. Le calendrier du passage à la TNT HD et du transfert de la bande 700 MHz
3. Que va-t-il se passer le 5 avril 2016 ?
4. Après le 5 avril, de nouvelles fréquences pour le très haut débit mobile
5. Qui est concerné par la migration de la TNT ?
6. Les chiffres des foyers non équipés TNT HD et équipements non compatibles
7. Que faut-il faire pour être prêt le 5 avril 2016 ?
  - a. Dès maintenant, il faut s'auto-diagnostiquer
  - b. Avant le 5 avril, il faut s'équiper le cas échéant
  - c. Le 5 avril, il faudra faire une recherche et mémorisation des chaînes
8. L'accompagnement des téléspectateurs : la campagne d'information nationale
9. L'information et la coordination des acteurs de cette transition
10. Les aides prévues par l'Etat
11. Une charte signée avec les revendeurs de télévision, en faveur du consommateur
12. Les outils de pilotage du passage à la TNT HD
  - a. L'observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers français
  - b. Un suivi précis de la vente d'équipements TNT HD
  - c. Un baromètre pour évaluer la compréhension et la notoriété de la campagne d'information

# 1. Les enjeux du passage à la TNT haute définition

## a. Moderniser la télévision numérique terrestre (TNT)

Le passage de la TNT à la haute définition (HD) sera rendu possible par une évolution des normes de diffusion de la télévision reçue par l'antenne râteau. Actuellement, deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France : le MPEG-2 et le MPEG-4. À partir du 5 avril 2016, le MPEG-2 sera abandonné au profit du MPEG-4, plus récent et plus performante, ce qui permettra le passage à la TNT HD.

La généralisation de la norme MPEG-4 mettra fin à la double diffusion SD/HD de certaines chaînes historiques nationales gratuites sur la TNT (TF1, France 2, M6, Arte).

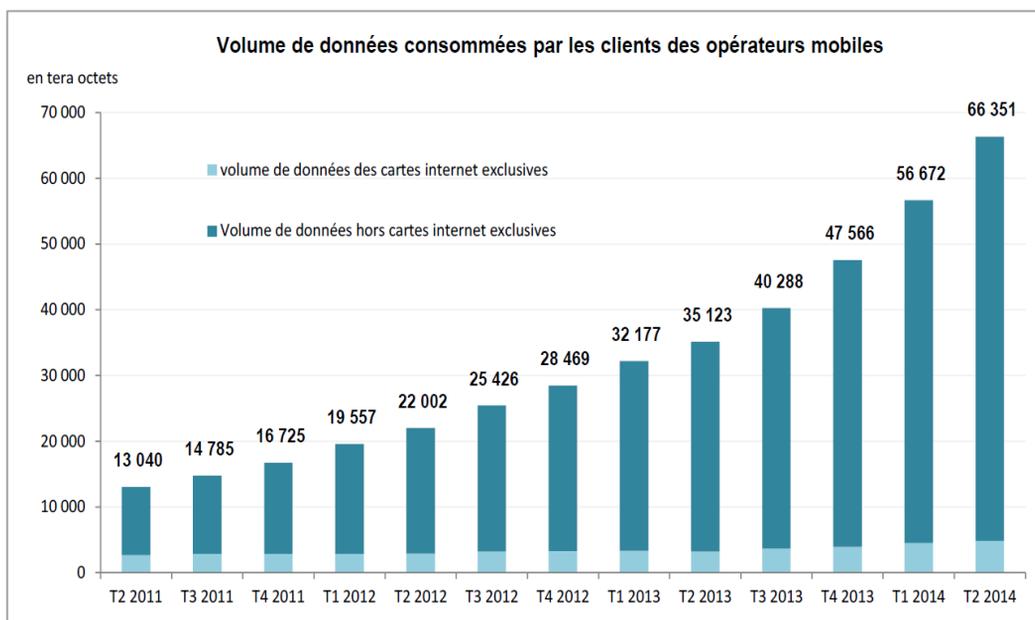
AVANT LE 5 AVRIL 2016	APRÈS LE 5 AVRIL 2016
Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT sont diffusées en MPEG-2 et en MPEG-4 :	Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT <b>seront toutes diffusées exclusivement en MPEG-4 en qualité HD.</b>
15 chaînes sont diffusées exclusivement en MPEG-2 (définition standard ou SD)	
4 chaînes disposent d'une double diffusion, en MPEG-2 (SD) et en MPEG-4 (HD)	
6 chaînes HD sont diffusées en MPEG-4	
Ces diffusions utilisent une bande de fréquences allant de 470 à 790 Mhz.	L'utilisation de la seule norme MPEG-4 permettra de diffuser la TNT sur une bande de fréquences plus étroite, allant de 470 à 694 MHz. La bande des 700 MHz sera ainsi libérée pour d'autres usages.

**Le passage à la TNT HD aura pour effet, malgré la réduction du volume de fréquences allouées à la diffusion des chaînes de la TNT, une amélioration globale de leur qualité de son et d'image. Par ailleurs, l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT sera disponible en HD sur tout le territoire métropolitain à partir d'avril 2016.**

# 1. Les enjeux du passage à la TNT haute définition

## b. Dégager des fréquences pour faire face à l'augmentation du trafic mobile

La généralisation de la norme MPEG-4 pour la TNT est nécessaire au transfert de la bande des 700 MHz, aujourd'hui utilisée pour la diffusion de services audiovisuels. La libération des fréquences obtenue grâce à la modernisation de la diffusion télévisuelle servira à développer le très haut débit mobile. Ces fréquences ont été cédées par l'Etat aux quatre opérateurs mobiles français à la suite d'enchères conduites par l'ARCEP entre le 16 et le 24 novembre derniers.



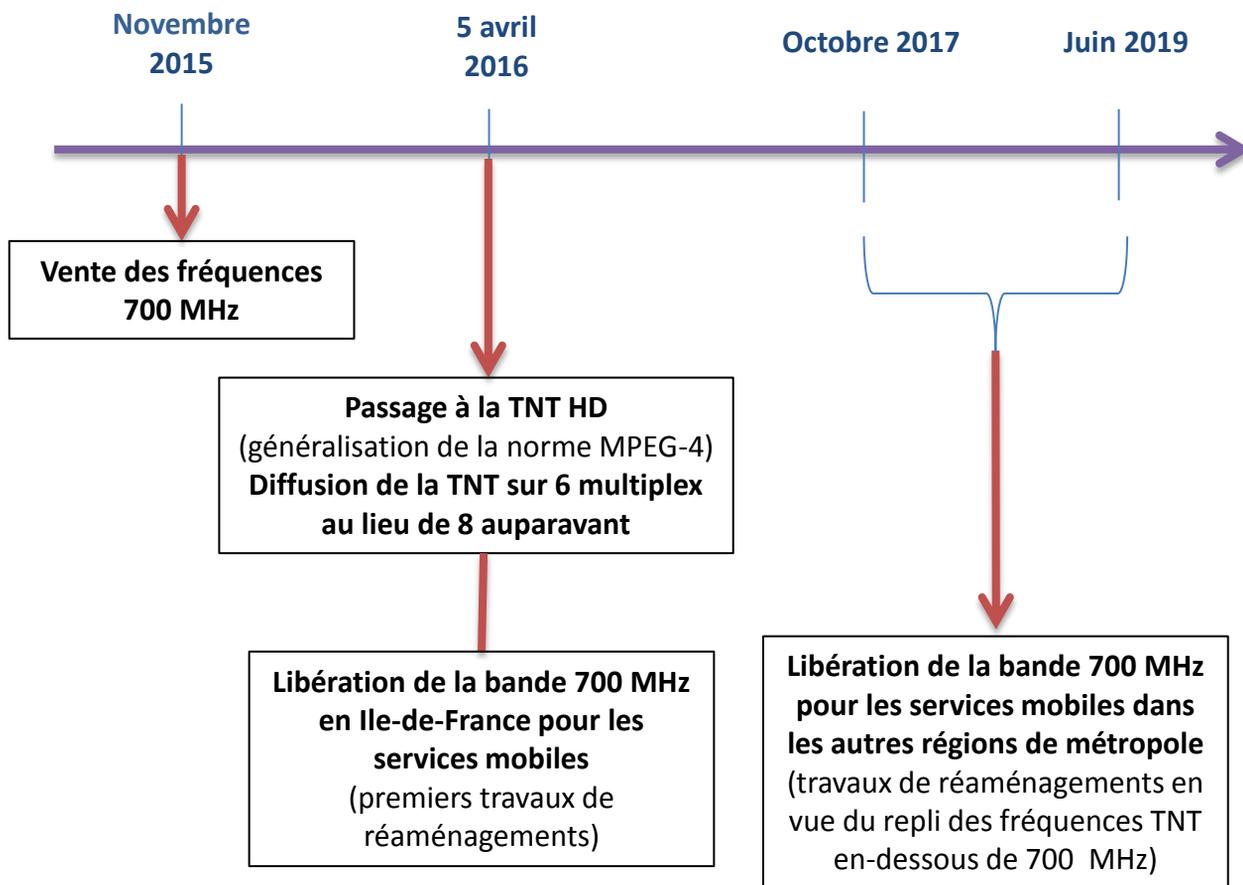
*Données ARCEP*

L'ensemble des études sur le sujet confirme les perspectives d'augmentation considérable du trafic de données mobiles au niveau mondial pour les prochaines années, avec un taux de croissance estimé entre +40 % et +78 % par an.

La situation en France est en phase avec ces tendances mondiales, avec un taux de croissance du trafic mobile supérieur à 60 % par an sur les dernières années. Des nouveaux besoins en fréquences sont dès lors inéluctables.

**La généralisation de la norme la plus performante de la TNT, qui permet le passage de celle-ci au « tout HD », est aussi l'étape préalable nécessaire au transfert de la bande des 700 MHz aux services mobiles. Ce redéploiement des fréquences, qui s'inscrit dans un mouvement européen, soutiendra le développement de l'économie numérique pour les années à venir. Les opérateurs de téléphonie mobile ont des obligations de couverture associées à ces nouvelles fréquences pour favoriser l'investissement et l'aménagement du territoire.**

## 2. Le calendrier global du passage à la TNT HD et du transfert de la bande des 700 MHz



**Le passage à la TNT HD permet le transfert de la bande des 700 MHz.**

Dès le 5 avril 2016, les opérateurs mobiles pourront utiliser la bande 700 MHz en Ile-de-France pour déployer leurs services de très haut débit mobile.

Toutefois, l'opération du 5 avril prochain ne suffira pas à libérer la bande des 700 MHz dans toute la France. Il sera nécessaire, pour poursuivre le déploiement des réseaux mobiles dans le reste de la métropole, de « ranger » les fréquences de la TNT en-dessous de la bande des 700 MHz.

Ces opérations impliquent des travaux techniques importants sur le réseau de diffusion de la TNT, que l'on appelle les « réaménagements » de fréquences. C'est la raison pour laquelle ces travaux sont étalés sur plusieurs mois et réalisés région par région.

### 3. Passage à la TNT HD : que va-t-il se passer le 5 avril 2016 ?

**Etape 1 :** dans la nuit du 4 au 5 avril, la diffusion de la télévision avec la norme MPEG-2 s'éteindra définitivement sur l'ensemble du territoire métropolitain.

**Etape 2 :** les chaînes de télévision seront réorganisées au sein des multiplex (recomposition des multiplex), dont le nombre passera de 8 à 6.

**Etape 3 :** la norme MPEG-4 sera généralisée, ce qui permettra aux chaînes de passer en HD.

Les signaux de la TNT seront éteints puis rallumés dans la nouvelle configuration pour être ensuite rediffusés par plus de 2000 émetteurs qui permettent de couvrir l'ensemble du territoire.

L'Outre-Mer, qui bénéficie déjà de la norme MPEG-4, n'est pas concerné.

**Ces opérations se dérouleront en une nuit sur tout le territoire métropolitain.**

#### Composition actuelle des multiplex (valable jusqu'au 4 avril inclus)

R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8
France 2	i Télé	Canal + HD	M6	TF1 HD	TF1	HD1	6ter
France 3	BFM TV		W9		LCI		
TV locale	D8		Cinéma +	Paris Première	France 2 HD	TMC	Chérie HD
France 5	Gulli	Sport +	NT1	M6 HD	NRJ 12		
France Ô	D17	Planète	Arte HD	M6 HD	Arte	L'équipe 21	Numéro 23
LCP / Public Sénat	France 4						

Haute définition (HD)  
 Définition standard (SD)

#### Nouvelle composition des multiplex (valable à partir du 5 avril)

R1	R2	R3	R4	R6	R7
France 2	i Télé	Canal +	M6	TF1	HD1
France 3	BFM TV	C+ Cinéma	W9	TMC	Chérie
TV locale	D8	C+ Sport	6ter	NRJ 12	L'Équipe
France Ô	Gulli	Planète +	Arte	NT1	RMC Découverte
France 4	D17	Paris 1ère	France 5	LCP / Public Sénat	Numéro 23
		LCI			

Haute définition (HD)  
 Définition standard (SD)

## 4. Après le 5 avril 2016, de nouvelles fréquences pour le très haut débit mobile

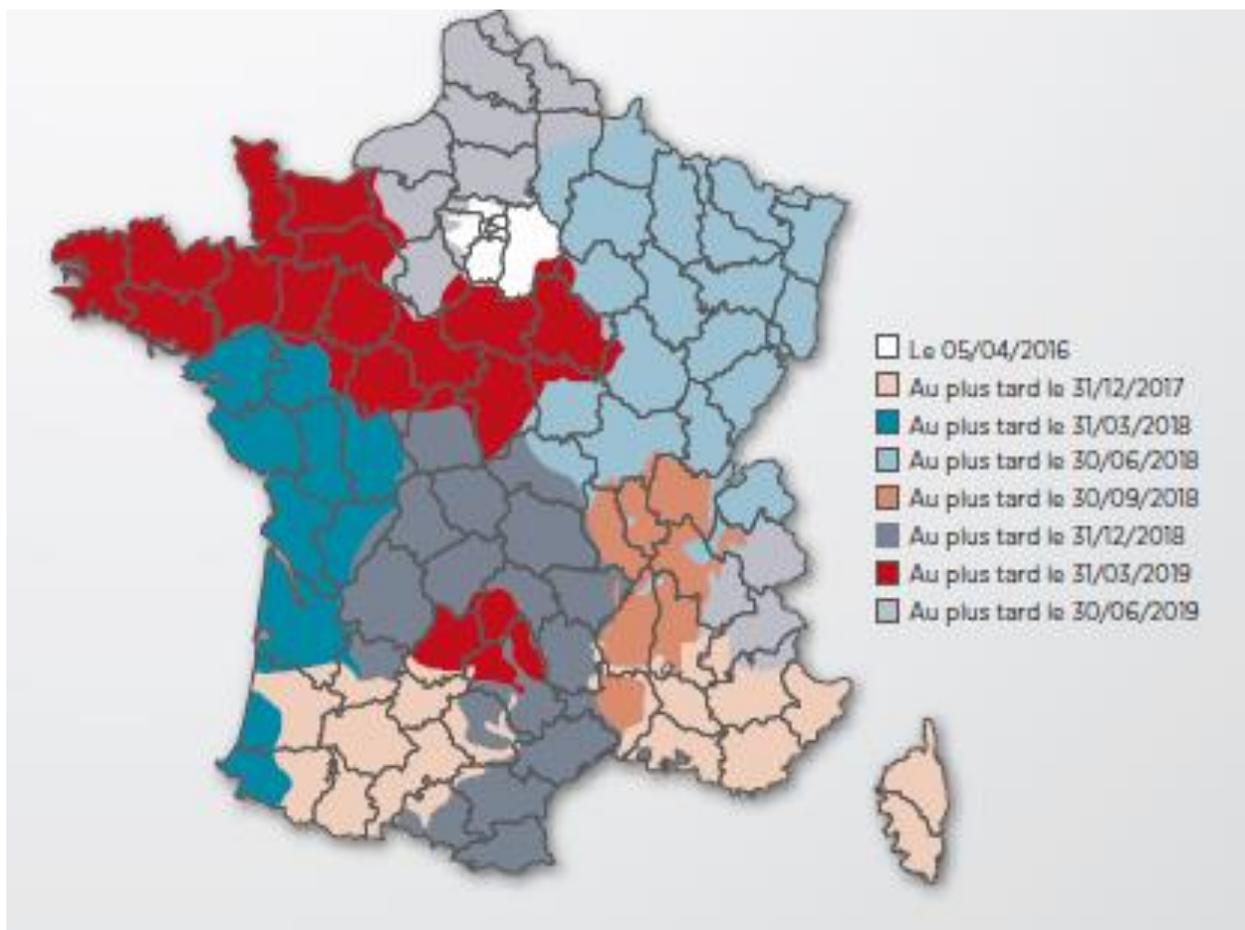
Dès le 5 avril, la bande des 700 MHz, vendue en novembre aux opérateurs mobiles, leur sera transférée en Île-de-France pour qu'ils y déploient des services de très haut débit mobile.

La diffusion audiovisuelle dans la bande des 700 MHz sera ensuite arrêtée progressivement par plaques géographiques à partir d'octobre 2017 et jusqu'au 30 juin 2019.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) déterminera les dates d'arrêt effectif des émissions des services audiovisuels (voir calendrier indicatif ci-dessous), au cours de chacun des trimestres.

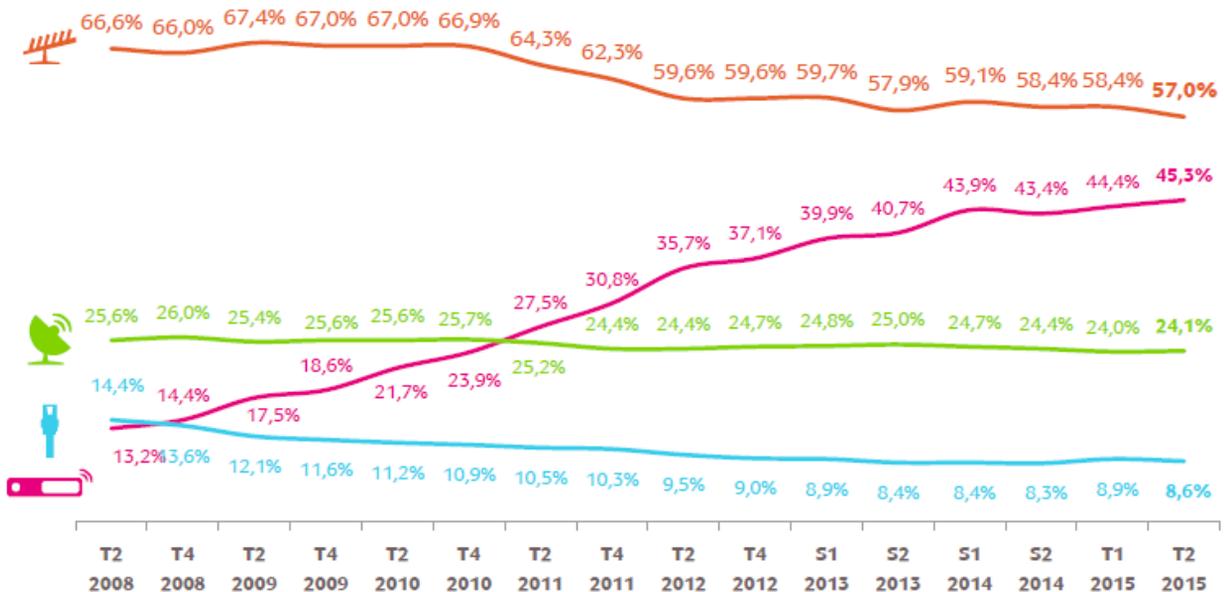
À partir de ces dates, les quatre opérateurs français de téléphonie mobile, qui disposeront tous d'une autorisation d'utilisation des fréquences de la bande des 700 MHz attribuée par l'ARCEP, pourront déployer leurs services de très haut débit mobile dans les régions concernées.

L'ANFR continuera d'accompagner les téléspectateurs pour assurer la continuité de la réception de la télévision au fur et à mesure des réaménagements par zones.



## 5. Qui est concerné par la migration de la TNT ?

### Les modes de réception au niveau national (% des foyers équipés TV)



Source Médiamétrie : observatoire CSA de l'équipement audiovisuel des Français  
Deuxième trimestre 2015



Les téléspectateurs recevant la télévision par **l'antenne râteau (la TNT)** sont majoritaires en France (57 % des foyers). Ils sont concernés à double titre par la transition du 5 avril : ils doivent d'ores et déjà vérifier que leur équipement est compatible HD et devront également, le 5 avril, procéder à une recherche et mémorisation des chaînes pour récupérer l'ensemble des chaînes de la TNT.



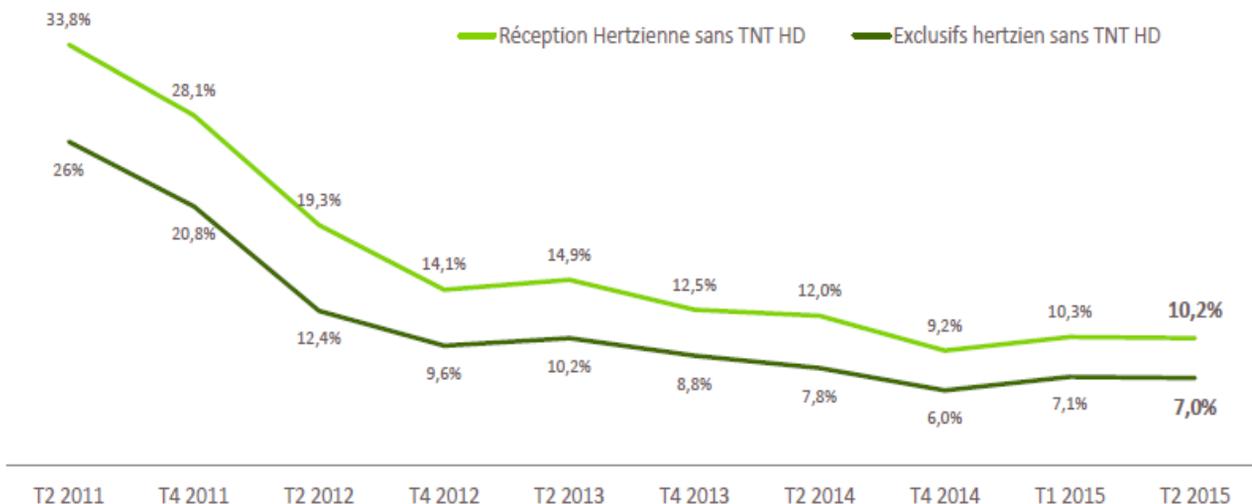
Les téléspectateurs recevant la télévision par une box, via **l'ADSL ou la fibre optique**, ne sont a priori pas concernés par l'opération du 5 avril 2016. Leur équipement TV est en effet compatible avec la norme MPEG-4.



Les téléspectateurs recevant la télévision gratuitement par **satellite ou câble** doivent vérifier si leur décodeur ou adaptateur est compatible HD. Une communication spécifique est mise en œuvre par les opérateurs satellite et les câblo-opérateurs qui ont décidé de passer également en avril 2016 au tout MPEG-4.

## 6. Les chiffres des foyers non équipés TNT HD et équipements non compatibles

### Focus sur l'absence d'équipement TNT HD (% des foyers équipés TV)



Source Médiamétrie : observatoire CSA de l'équipement audiovisuel des Français

Deuxième trimestre 2015

Au deuxième trimestre 2015 :

- 7 % des foyers (soit 1,8 million de foyers) sont exclusivement dépendants de la réception par l'antenne râteau (TNT) et ne disposent pas à ce jour d'un équipement compatible HD ;
- 10,2 % des foyers (soit 2,7 millions de foyers) reçoivent la télévision par une antenne râteau (mais également par un autre mode de diffusion) et ne possèdent aucun récepteur compatible avec la HD.

A la même période, **près de 6,3 millions de postes** (principaux et secondaires) ne sont pas équipés TNT HD, **soit 14 % du parc TV global**.

## 7. Que faut-il faire pour être prêt le 5 avril 2016 ?

### a. Dès maintenant, il faut s'auto-diagnostiquer

#### Comment savoir si son téléviseur ou adaptateur est compatible HD ?

➔ Depuis décembre 2009, tous les téléviseurs dont l'écran est supérieur à 66 cm sont compatibles HD. Depuis décembre 2012, tous les postes vendus sont compatibles HD. La totalité des postes récents sont donc adaptés à la généralisation de la TNT HD.

➔ Plusieurs cas pourraient cependant exiger une adaptation des matériels :

- les téléviseurs anciens fonctionnant avec un adaptateur TNT MPEG-2 ;
- les téléviseurs TNT MPEG-2 et non « TNT HD », notamment les téléviseurs achetés sous le label «full HD» ou «HD Ready», qui ne sont pas compatibles avec la norme MPEG-4 et ne portent pas le label «TNT HD».

➔ Un test simple pour savoir si votre équipement est prêt pour le 5 avril 2016

Le test suivant fonctionne pour les équipements reliés à une antenne râteau :

	• Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).			• Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.
--	--	---	---	--

Si ce n'est pas le cas, cela veut dire que votre téléviseur n'est pas compatible HD.

### b. Avant le 5 avril, le cas échéant il faut s'équiper

L'achat d'un équipement compatible HD doit être anticipé dès maintenant afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est pas nécessaire de racheter une nouvelle télévision. Il suffira d'équiper son téléviseur d'un adaptateur « TNT HD » externe (vendu à partir de 25 euros dans le commerce) pour pouvoir continuer à recevoir l'ensemble des chaînes de la TNT.

**Sinon, il ne sera plus possible de recevoir la télévision après le 5 avril.**

### c. Le 5 avril, il faudra faire une recherche et mémorisation des chaînes

Les modifications techniques qui seront réalisées dans la nuit du 4 au 5 avril impliquent, pour les téléspectateurs, de faire une recherche et mémorisation des chaînes (*rescan*) le matin du 5 avril pour retrouver l'ensemble des chaînes de la TNT.

## 8. L'accompagnement des téléspectateurs : une campagne d'information nationale

**Une campagne d'information grand public  
pour accompagner les Français  
à chaque étape du passage à la TNT HAUTE DÉFINITION**

Orchestrée par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), la campagne de communication donne le mode d'emploi pour que les personnes recevant la télévision par antenne râteau puissent comprendre facilement comment vérifier leur équipement et s'équiper pour profiter de la TNT HD. Et même si sa télévision est déjà compatible, chacun peut aider son entourage à se préparer pour le 5 avril 2016. C'est le message de la campagne : « passez et faites passer à la TNT HD ! »

### Deux réflexes d'information

Toute la campagne de communication renvoie vers deux espaces d'information dédiés au passage à la TNT HD : le site internet [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr) et le centre d'appel (0970 818 818), ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 19h, au prix d'un appel local.

Le site  
Internet

Le centre  
d'appel

[www.recevoirlaTNT.fr](http://www.recevoirlaTNT.fr)



**0970 818 818**  
(prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi // 8h – 19h



Ces plates-formes d'information sont principalement dédiées au grand public. Un test d'auto-diagnostic de son équipement TV est disponible sur le site, ainsi que des tests d'éligibilité aux aides. Un espace est également dédié aux professionnels et aux journalistes avec des informations plus spécifiques.

## 8. L'accompagnement des téléspectateurs : une campagne d'information nationale



### **Tous à la TNT Haute Définition :**

La signature de la campagne souligne et qualifie le changement de définition de la télévision. Elle implique tous les Français, pour que chacun soit acteur du passage à la TNT HD.

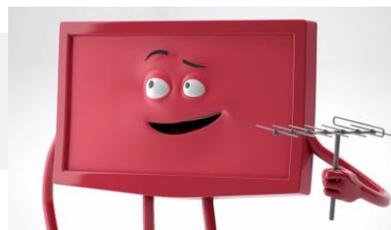


### **Le retour de Bleu et Rouge !**

« TNT rouge » et « TNT bleu » personnifient le passage à la TNT. Pour ce passage à la Haute Définition, nos deux mascottes adoptent un nouveau look 3D au service de la pédagogie, du suivi et de l'aide pour tous.

### **La 3D comme levier créatif**

Les films de la campagne intègrent des animations en 3D. Elles sont réalisées par le studio NKI, spécialiste de la technique.



### **« Passez et faites passer ... »**

C'est le message de la campagne : passer à la TNT HD et faire passer à la TNT HD, c'est simple ! Un test d'auto-diagnostic est détaillé dans chaque support de la campagne et de nombreux outils sont mis à la disposition de tous : connectés, non connectés, techno-addicts, techno-réfractaires... Quelles que soient ses habitudes, chacun a son mode d'emploi !



## 8. L'accompagnement des téléspectateurs : une campagne d'information nationale

**Un dispositif de communication puissant, sur tous les médias,  
pour accompagner l'ensemble de la population.**

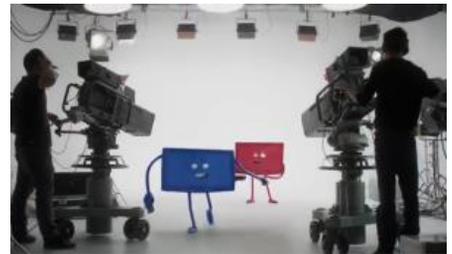
Une campagne en trois phases, pour inciter chacun à agir facilement et efficacement jusqu'au 5 avril 2016.

### Phase 1

Informer & faire adhérer  
S'auto-diagnostiquer et s'équiper

**Novembre – décembre 2015** : une première phase pour annoncer le passage à la TNT HD le 5 avril et encourager les téléspectateurs à vérifier si leur téléviseur est compatible HD, à travers :

- **2 spots TV de 30 secondes + 1 spot TV de 15 secondes sur toutes les chaînes de la TNT pour informer et faire adhérer au changement et inciter à l'équipement,**
- **Une annonce dans 11 titres de presse TV pour donner le mode d'emploi de l'autodiagnostic et inciter à l'équipement,**
- **Un tutoriel web pour encourager les populations connectées à passer à l'action pour soi et pour les autres,**
- **Une opération digitale ludique pour mobiliser l'entourage et inciter à l'équipement.**
- **Un programme radio d'information (4 chroniques) intitulé « Tous à la TNT Haute définition ! La minute info » diffusé sur 850 stations FM et webradios métropolitaines à partir du 7 décembre 2015.**



Outre ces actions en phase 1, des **bandeaux déroulants** sont diffusés depuis le 2 décembre sur les flux non HD des chaînes TF1, M6 et ARTE. France TELEVISIONS a également prévu d'en diffuser au cours du mois de décembre.

## 8. L'accompagnement des téléspectateurs : une campagne d'information nationale

### Phase 2

#### Favoriser l'entraide - S'auto-diagnostiquer

**Janvier – février 2016** : une deuxième phase axera les messages sur l'entraide et l'incitation à l'équipement à travers :

- **3 spots TV de 15 secondes sur les chaînes de la TNT** pour inciter à l'équipement immédiat,
- **Un dépliant d'information** sur le passage à la TNT HD, envoyé à tous les foyers de métropole (25 millions de foyers) ;
- **2 spots radio** pour renforcer les messages auprès des seniors ;
- **Une annonce en presse quotidienne régionale** pour renforcer les messages auprès des relais locaux et des seniors ;
- **Un tutoriel web** pour inciter les populations connectées à aider leur entourage à passer à la TNT HD ;
- **Une opération digitale ludique** pour inciter à l'équipement.



*Dépliant d'information*

### Phase 3

#### Rappeler l'urgence et préparer au passage

**Mars – avril 2016** : une troisième phase rappelant l'urgence de s'équiper et le mode d'emploi pour régler sa télévision le Jour J.

- **1 spot TV de 15 secondes sur les chaînes de la TNT** pour expliquer comment faire une recherche et mémorisation des chaînes (*rescan*) le 5 avril ;
- **Un spot radio** pour renforcer les messages auprès des seniors ;
- **Une annonce dans 11 titres de presse TV** : mode d'emploi pour le *rescan* ;
- **Un tutoriel web.**

Ces phases seront complétées par une campagne digitale pour inciter les plus jeunes à aider leur entourage à passer à la TNT HD.

## 8. L'accompagnement des téléspectateurs une campagne d'information nationale

Les outils de la campagne d'information seront largement relayés sur les plateformes de diffusion et de partage :

Tous les films et les outils de communication sont rassemblés sur le site [recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr), à l'adresse suivante : <http://www.recevoirlatnt.fr/presse/supports-de-communication/>

Des plateformes de partage ont également été créées et seront utilisées pour relayer les messages de la campagne @tousalaTNTHD :

**Youtube :**

<https://www.youtube.com/channel/UCeu4OYiigOo5s56llwYmcDA>

**Dailymotion :**

<http://www.dailymotion.com/tousalaTNTHD>

Facebook 



Twitter 



## 9. L'information et la coordination des acteurs de cette transition

### a. Vers les élus locaux et les préfetures

Les élus et les services déconcentrés de l'Etat sont des relais essentiels à la bonne information du public. Ils ont été sensibilisés en amont de la campagne d'information par l'envoi d'une brochure d'information et d'un kit de communication pour faciliter le relais des messages à faire passer.

#### LA BROCHURE

- › Envoyée à toutes les collectivités locales, préfetures et parlementaires.
- › Environ 37 500 envois



#### LE KIT DE COMMUNICATION « PRÊT À L'EMPLOI » :

- › Articles pré-rédigés
- › Brochure grand public
- › Affiches
- › Bannières
- › Annonces presse
- › Vidéos tutorielles

Téléchargeable sur le site

[www.recevoirlaTNT.fr](http://www.recevoirlaTNT.fr)

### b. Vers les professionnels

Dès le mois d'avril 2015, les professionnels ont été sensibilisés à l'évolution de la norme de la TNT.

**Un Comité de suivi sur le transfert de la bande 700 MHz et le passage à la TNT HD** est régulièrement réuni par l'ANFR. Il s'agit d'une instance de dialogue et d'information qui rassemble des acteurs-clés du projet et notamment les professionnels : chaînes de télévision, opérateurs de multiplex, diffuseurs, opérateurs mobiles, distributeurs/revendeurs de matériel TV, fabricants, installateurs, gestionnaires d'immeubles. Cette instance permet d'identifier les principales actions à coordonner entre les acteurs.

**Les professionnels, notamment des fabricants, distributeurs et revendeurs d'adaptateurs, sont incités à anticiper l'approvisionnement des adaptateurs TNT HD dans les différents points de vente. A cette fin, l'ANFR communique les chiffres relatifs aux équipements (téléviseurs et adaptateurs) non compatibles TNT HD, et leur évolution.**

## 10. L'accompagnement des téléspectateurs : les aides prévues par l'Etat

Afin d'assurer la continuité de la réception des chaînes de télévision, la loi a prévu des aides pour accompagner les téléspectateurs .

-> **Une aide d'un montant de 25 euros pour l'acquisition d'un équipement TNT HD.**

Cette aide, d'ores et déjà disponible, est attribuée **pour les foyers dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public et ne recevant la télévision que par l'antenne râteau.**

Elle est attribuée sur justificatif d'achat.

Une seule aide est accordée par foyer.

-> **L'assistance de proximité disponible dès début 2016.**

L'Etat a mis en place un accompagnement renforcé à destination des foyers les plus vulnérables (personnes âgées ou handicapées).

Cette assistance se traduira par **l'intervention gratuite d'un agent de La Poste pour les foyers** recevant exclusivement la télévision par l'antenne râteau, dont tous les membres ont plus de 70 ans ou souffrent d'un handicap supérieur à 80 %.

L'intervention a pour objectif d'aider ces personnes à installer chez elles l'équipement TNT HD dont elles auront fait l'acquisition au préalable. Elles bénéficieront également d'une démonstration de la recherche et mémorisation des chaînes qui sera à réaliser le 5 avril pour retrouver l'ensemble des chaînes nationales gratuites en HD.

Pour bénéficier de cette intervention, les téléspectateurs concernés devront, à partir de début 2016, appeler le 0970 818 818 pour prendre un rendez-vous.

**Une aide à la réception** sera également disponible à partir du 5 avril 2016 pour assurer la continuité de la réception des foyers qui perdraient les chaînes malgré l'opération de *rescan*. Son montant est de 120 euros maximum pour une réorientation de l'antenne, ou de 250 euros maximum pour un passage à un mode de réception alternatif à l'antenne râteau.

**Les demandes d'aides financières sont à réaliser en ligne, via un formulaire dématérialisé.**

**Il est également possible de faire une demande en appelant le centre d'appel.**

en ligne sur le site Internet



au centre d'appel

[www.recevoirlaTNT.fr](http://www.recevoirlaTNT.fr)

**0970 818 818**

(prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi // 8h – 19h

Des simulations peuvent être réalisées sur [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr) pour tester son éligibilité aux aides.

Les personnes concernées par les aides financières devront conserver les justificatifs d'achat (originaux des factures d'achat, tickets de caisse) car ils leur seront demandés pour tout remboursement.

# 11. Une charte signée avec les revendeurs de télévision, en faveur du consommateur



Dans le cadre de l'évolution de la norme de la TNT, l'ANFR a mis en place une **charte nationale** à l'attention des professionnels (distributeurs et revendeurs d'équipements TV) pour informer, aider les téléspectateurs et

leur faciliter le passage à la TNT HD le 5 avril 2016. Les signataires de cette charte s'engagent à expliquer et guider les téléspectateurs dans l'achat de l'équipement le plus adapté à leur besoin.

La plupart des grands enseignes de la distribution ont signé cette charte :



La liste des signataires de la Charte est mise à jour régulièrement sur le site internet [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr) et disponible sur demande auprès du centre d'appel.

## La Charte garantit aux téléspectateurs :

- une information claire sur le passage à la TNT HD ;
- un éventail de solutions et d'équipements compatibles TNT-HD MPEG-4, dont une entrée de gamme ;
- une démonstration efficace de la recherche et mémorisation des chaînes sur les téléviseurs (*rescan*) ;
- une explication détaillée des équipements adaptés aux éventuels problèmes de réception à partir d'avril 2016.

## 12. Les outils de pilotage du passage à la TNT HD

Trois principaux outils apportent des indicateurs permettant un suivi d'une part de l'évolution des équipements des téléspectateurs et d'autre part de la compréhension et de la notoriété de la campagne d'information.

### a. L'observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers français



- Plus de 40 000 interviews menées chaque année sur les équipements multimédias des foyers ;
- Evolution du nombre de foyers dépendants de la réception par antenne râteau et sans équipement TNT HD (données trimestrielles) ;
- Informations sur les profils des possesseurs d'équipements non compatibles TNT HD.

### b. Un suivi précis de la vente d'équipements TNT HD



- Une étude sur les ventes mensuelles d'équipements TNT HD et une projection de l'évolution du parc installé ;
- Une étude hebdomadaire sur les ventes d'équipements TNT HD, téléviseurs et adaptateurs ;
- Une étude mensuelle des ventes par région.

### c. Un baromètre pour évaluer la compréhension et la notoriété de la campagne d'information



- Une étude pour évaluer la bonne compréhension des messages de la campagne d'information auprès du public ;
- des questions sur les intentions d'équipements des personnes sondées ;
- une vague d'étude chaque mois.

Les résultats de ces études permettront d'adapter les actions ou messages de la campagne.

# Présentation de l'Agence nationale des fréquences

**L'Agence nationale des fréquences (ANFR) : établissement public de l'Etat en charge de la gestion des fréquences.**

## Principales missions :

- Elle intervient dans les **négociations internationales** pour le compte de l'Etat, en vue de la planification des différentes bandes de fréquences et leur répartition selon les services de radiocommunication autorisés (télécommunications, audiovisuel, radio-maritime, aviation civile, météorologie...);
- Dans le cadre **du transfert de la bande des 700 MHz**, l'ANFR sera en charge du plan d'accompagnement destiné au grand public (aides aux téléspectateurs, communication)
- Pour la **réception de la TNT**, l'Agence intervient, avec le CSA, dans les zones où les téléspectateurs rencontrent des difficultés. Son rôle consiste à :
  - assurer les remontées des réclamations et les traiter ;
  - identifier l'origine des perturbations rencontrées par les téléspectateurs ;
  - préconiser des solutions et, le cas échéant, saisir les responsables pour qu'ils interviennent dans les meilleurs délais.

L'ANFR accorde également, sous certaines conditions, **des aides financières aux téléspectateurs**, lorsqu'ils perdent définitivement la réception de la TNT suite à des modifications des conditions d'émission.

- Elle contrôle également a posteriori les sites et leurs émissions, et **intervient lorsque des brouillages sont constatés ;**
- Au niveau national, l'Agence donne les **accords pour les implantations de sites radioélectriques** en s'assurant de la compatibilité des stations de toute nature (téléphonie mobile, TV, radio, sites de l'aviation civile...);
- Elle veille au **respect des valeurs limites d'exposition du public aux ondes électromagnétiques**, et gère, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le nouveau dispositif qui permet de prendre en charge le coût des mesures demandées par les institutions ou les particuliers.